

Mégaprison de Bruxelles : Genèse d'un crime

La mobilisation citoyenne continue.

Invitation.

Octobre 2017

Où en est-on avec le projet de mégaprison de Bruxelles/Haren ?

Après sept années de bataille citoyenne et associative contre le projet de mégaprison, les multinationales contre-attaquent.

Initialement prévue pour 2016, la mégaprison est encore dans son carton grâce à la mobilisation populaire.

Cela ne plaît pas aux multinationales qui espèrent tirer d'énormes profits de l'enfermement massif dans les prisons payées par l'Etat.

Ces multinationales font monter la pression et se joignent à l'Etat, contre les citoyens, dans les recours que ceux-ci ont introduits.

Des multinationales aux pratiques très douteuses.

Bonne nouvelle cependant : la mégaprison est loin d'être ouverte.

Ce projet d'un autre âge fait toujours l'objet d'une opposition citoyenne, qui n'est pas prête de s'arrêter.

Les opposants à la prison demandent à tous de se mobiliser, de rejoindre les actions existantes, de proposer les leurs, et de refuser le futur sans avenir que nous proposent les partis politiques et les multinationales.

*

Vous trouverez dans le texte ci-après un rappel des principales étapes et des dynamiques de la lutte contre la mégaprison, la situation actuelle – octobre 2017 – des références nombreuses pour aller plus loin et comprendre le dossier plus en détail pour ceux qui le souhaitent, et une invitation à l'action.

*

Sommaire :

1. Rappel des étapes précédentes
 - a. *La préparation : 2007-2013*
 - b. *Patatistes, occupation, ZAD, plateforme associative, mobilisation politique, résolutions parlementaires: 2014-2016*
 - c. *Premiers recours*
2. La chaîne des acteurs de la production : consortium d'entreprises privées – partis politiques, syndicats
3. Les masques tombent, les multinationales montent
4. PPP et peaux de lapins
5. La mégaprison de Bruxelles est portée par des multinationales aux pratiques douteuses
 - i. *Denys N.V., de droit belge*
 - ii. *Macquarie Corporate Holding PTY Limited, de droit australien*
 - iii. *PPP Infrastructure Investment B.V., de droit néerlandais*
6. Le gouvernement soutient ce projet toxique dénué de toute légitimité électorale et démocratique. Que fait la police ?
7. Il n'est pas trop tard, bien au contraire

Défendu en cœur par le MR, l'OpenVLD, le CDV, le CDH, la NVA et le PS, le projet de mégapriso¹ entre dans une nouvelle phase.

1. Rappel des étapes précédentes

a. La préparation : 2007-2013



Stefaan De Clerk (crédit photo RTBF.be)

Les soubassements de ce projet pensé dans l'ombre remontent au « Masterplan 2008-2012 pour une infrastructure carcérale plus humaine » de Stefaan De Clerk², ministre de la Justice (CDV) en 2008. Le dossier est alors également défendu par Didier Reynders (MR) alors Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et des Réformes Institutionnelles, Ministre de tutelle de la Régie des Bâtiments³.

Il était question au départ d'une prison quelque part à Bruxelles, de 300 places. On peut d'ailleurs lire à ce moment-là dans la « version presse » de ce Masterplan, seul document

¹ Le gouvernement fédéral, en ses ministres Charles Michel (MR - premier), Koen Geens (CDV - Justice), Jan Jambon (NVA - intérieur), entend bien construire la plus grosse et la plus chère des prisons belges à Bruxelles-Haren. Ce projet s'étend sur 116.000 m² de constructions sous forme pavillonnaire : deux maisons d'arrêt pour un total de 612 hommes, une maison de peine pour 224 hommes, une entité fermée pour 100 femmes, une entité ouverte pour 60 femmes, une autre pour 30 jeunes « dessaisis », un centre psychiatrique de 144 places, une entité incluant la détention limitée d'une capacité de 20 places, soit au total 1.190 places.

Ce projet remonte à 2008 et au Masterplan prisons de l'ancien ministre de la Justice Stephan DeClerk (CDV). Il pose de nouveaux problèmes et n'apporte aucune solution au problème de la surpopulation carcérale contre lequel il est supposé être pensé. Il implique également la destruction des 20 hectares de biodiversité exceptionnelle du Keelbeek, à Haren, dernier poumon vert du Nord Est de la capitale déjà saturée en équipements lourds. Son prix est extravagant : il est estimé à 3 milliards d'euros sur les 25 années d'un contrat à conclure avec le consortium d'entreprise privées Cafasso. Il s'agit bien d'une prison « semi-privatisée » : les coûts pour la Belgique et ses contribuables, les profits pour les multinationales. Le consortium retenu, Cafasso, doit concevoir, construire, exploiter et entretenir cette prison pendant 25 ans, selon des règles d'un contrat PPP (pour Partenariat-Public-Privé).

² Ce plan est en fait préparé par son prédécesseur Jo Vandeuren (CDV), démissionné en même temps que le gouvernement Leterme qui tombe « pour des soupçons d'influence de l'exécutif sur la magistrature dans la procédure judiciaire contestant la vente de Fortis à BNP Paribas. » <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fortisgate>

Le plan sera donc porté par Stefaan De Clerk, collègue de son prédécesseur. https://fr.wikipedia.org/wiki/Jo_Vandeuren

³ Extrait du communiqué de presse consécutif au Conseil des Ministres du 18 avril 2008 : « Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Jo Vandeuren, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé le Masterplan contenant des actions sur l'exécution des peines, qui doivent principalement s'atteler à la surpopulation carcérale et garantir une détention dans des conditions humaines. »

<http://www.presscenter.org/fr/pressrelease/20080418/infrastructure-p%C3%A9nitentiaire?page=1>

disponible pour ce qui fonde la décision de construire la mégaprison et les nouvelles prisons, la phrase suivante :

« Pour garantir un régime à la fois ferme et humain dans les prisons, une population de 400 détenus maximum est optimale. De grands complexes comme Lantin et Bruges ne constituent pas des solutions appropriées. Nous devons éviter d'agrandir les établissements existants, même les nouvelles prisons comme celles d'Andenne, Ittre ou Hasselt. Un agrandissement mettrait le système en péril, mais nécessiterait également des adaptations répétées et coûteuses aux alentours et aux installations connexes existantes. Par ailleurs, des études ont également démontré que les prisons d'une capacité de 300 à 400 détenus présentent la meilleure efficacité au niveau des coûts »⁴.

Après deux années de manipulation publique qui ont permis aux politiciens de ne jamais informer correctement les harenois et les citoyens qui se soucient de la Justice et de ses prisons en Belgique, la décision est finalement prise dans le huis-clos du Conseil des ministres le 15 décembre 2010 : ce seront 1190 places à Haren⁵. Bye bye les principes du Masterplan censé justifier la politique carcérale « plus humaine ».

Dès qu'ils en sont avertis, les riverains et des associations spécialistes des questions carcérales⁶ alertent sur le non-sens de construire une aussi grosse prison, aussi loin du palais de Justice. Les premières actions de sensibilisation sont mises en place. Le Comité de Haren interpelle sans attendre et de manière régulière les élus de la ville (notamment M. Ceux (CDH), échevin de l'urbanisme) et de la Région.



Didier Reynders, (crédit photo : Wikipédia)

Pour la petite histoire, même le MR Bruxellois s'opposait à ce mégaprojet dès son annonce, puisque Jacques Oberwoits, chef de groupe MR à la ville de Bruxelles le dénonçait fermement, notamment dans un retentissant billet de blog daté du début de l'année 2011 et intitulé « *Non à la construction d'une nouvelle prison à Haren !* »⁷. Alain Courtois, devenu 1^{er}

⁴ Voir le seul texte relatif au Masterplan 2008-2012 en annexe au communiqué de presse précédemment cité.

⁵ https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiques_de_presse/news_pers_2010-12-15_1

⁶ Notamment l'Observatoire International des Prisons – section belge, la Ligue des Droits de l'Homme et l'Association Syndicale des Magistrats. L'Avenir, 28 mars 2012. http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120328_00138402

⁷ « NON A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISON A HAREN ! » billet de Jacques Oberwoits sur le blog du MR Bruxelles, le 10 janvier 2011. Extrait : « *S'agit-il d'une position personnelle du Bourgmestre qui à présent aurait été confirmée par le Collège et sur laquelle se fonderait la décision prise par le Conseil des Ministres du 15 décembre 2010 ? Si c'est le cas, il apparaîtrait qu'une nouvelle fois, l'actuelle majorité néglige totalement le Conseil Communal et ses représentants élus démocratiquement pour prendre une décision, sans la moindre concertation, au mépris des habitants. Si par contre, la Ville ne s'est pas encore prononcée sur le sujet, je demande que notre Conseil s'oppose fermement à la décision prise par le Fédéral de construire une nouvelle prison à Haren.* »

<https://mrbruxellesville.wordpress.com/2011/01/10/%C2%AB-non-a-la-construction-d%E2%80%99une-nouvelle-prison-a-haren-%C2%BB/>

échevin de la ville, répétait également tout le mal qu'il pensait de ce projet jusqu'en 2015⁸. Les jeunes MR de Bruxelles avaient lancé quant à eux en 2015 une campagne de sensibilisation fort réussie sur les problèmes que pose ce projet⁹. Depuis, les pressions venant du plus haut niveau ont fait taire la section bruxelloise du MR qui roule ses électeurs Bruxellois dans la farine avec une permanente application. Les opposants non encartés ne sont, quant à eux, pas prêts d'obéir aux injonctions du MR.

Le Conseil des Ministres du 15 décembre 2010 confirme que la mégaprison devrait être réalisée via un contrat PPP « Partenariat-Public-Privé », de type « DBFM » (Design Build Finance Maintain).

Le groupe d'entreprises privées qui sera choisi devra donc concevoir, construire, financer et entretenir la mégaprison, pour son plus grand intérêt comme nous le verrons. En 2013, après une procédure de sélection organisée par la Régie des Bâtiments qui sera contestée sans succès par les concurrents¹⁰, le Consortium pressenti pour exécuter le contrat est choisi, il s'agit de Cafasso, créé pour l'occasion par les entreprises : Denys NV, FCC CONSTRUCCIÓN SA, MACQUARIE CAPITAL Group, Vialia Sociedad Gestora de Concesiones de infraestructuras SL, AAFM Facility Management bv (Aracadis Aquamen Facility Management BV), Buro II & ARCHI+I cvba, E G M architecten, le bureau d'étude G. Dervaux nv, Marcq & Roba, Ares, M.O.O.Con, Advsiars bvba, Typsa, et Arch. Dr. Andrea Seelich.¹¹

On notera d'ailleurs avec un certain intérêt que « Cafasso », le nom que se sont donné les multinationales dont il va être question ici, est le nom d'un saint, Joseph Cafasso, prêtre italien né en 1811 et mort en 1860, canonisé par Pie XII qui « *le présenta comme un modèle de vie sacerdotale, père des pauvres, consolateur des malades, soutien des prisonniers, salut des condamnés à mort* »¹². Un argument et une pratique qui ont à coup sûr dû aider à convaincre nos élites politiques de l'immaculation de ce consortium.

Au regard du caractère outrancièrement antidémocratique¹³, écologiquement dévastateur¹⁴, économiquement absurde^{15, 16, 17} et socialement inique^{18, 19, 20} de ce projet de mégaprison²¹, de

⁸ RTBF, 26 février 2015. https://www.rtbef.be/info/regions/detail_future-prison-de-haren-alain-courtois-redit-tout-le-mal-qu-il-en-pense?id=8917431

⁹ <http://www.harenobservatory.net/Les-Jeunes-MR-de-Bruxelles-Ville-appellent-a-une-reflexion-appfondie-sur-la>
<https://twitter.com/jmrblxville/status/649930824310202368>

¹⁰ Arrêt 224.298 du 8 juillet 2013 du Conseil d'Etat

¹¹ https://www.rtbef.be/info/regions/detail_le-constructeur-de-la-mega-prison-de-haren-a-ete-choisi?id=8004594

¹² https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Cafasso

¹³ <http://respire-asbl.be/spip.php?article1059>

¹⁴ <http://www.1130haren.be/fr/dossiers/keelbeek/223-keelbeek>

¹⁵ <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/802797-stades-prisons-hopitaux-dangers-et-derives-des-partenariats-public-priv.html>

¹⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=xA99It3-0kE>

¹⁷ <http://www.respire-asbl.be/spip.php?article1029>

¹⁸ <http://oipbelgique.be/fr/?p=176>

nombreuses actions sont initiées par le Comité de Haren et d'autres opposants dès l'année 2012²².

b. Patatistes, occupation, ZAD, plateforme associative, mobilisation politique, résolutions parlementaires : 2014-2016

La bataille intéresse de plus en plus de monde et va progressivement prendre une forme composite qui articule différentes énergies et approches. Cette articulation est décidée par les opposants et maintenue vivante à grand renfort d'énergie humaine et de discussions tous azimuts.

Plusieurs préoccupations convergent en effet sur ce bout de terrain bruxellois : celles relatives à la catastrophe carcérale et aux logiques d'enfermement et d'exclusion qui la sous-tendent, le problème de l'effacement de la démocratie et des magouilles au plus haut niveau, les menaces sur le définancement de la Justice et sur ce que cela implique d'accès à ce service public, la manière actuelle de construire la ville contre les gens et contre la nature, la crise écologique historique et son actualité à Bruxelles, l'accès à la terre et l'impasse du système agricole productiviste, et bien d'autres choses encore.

Le 17 avril 2014, quatre-cent patatistes viennent planter des légumes dans le champ du Keelbeek^{23, 24}. Ils défendent le droit à l'accès à la terre, les circuits alimentaires courts, la souveraineté alimentaire de Bruxelles, et l'arrêt du bétonnage des terres arables y compris en ville.



Cette préoccupation relative à la souveraineté alimentaire à Bruxelles et à l'impasse du système agricole productiviste sera en permanence au cœur de la bataille du Keelbeek. Nous

¹⁹ <http://respire-asbl.be/spip.php?article1055>

²⁰ Pour une vue détaillée et critique du système carcéral en Belgique, se référer aux « Notices » annuelles de l'Observatoire International des Prisons – section belge <http://oipbelgique.be/fr/>

²¹ <http://haren.luttrespaysannes.be/pourquoi-la-lutte/prison/article/haren-under-arrest-pourquoi-il>

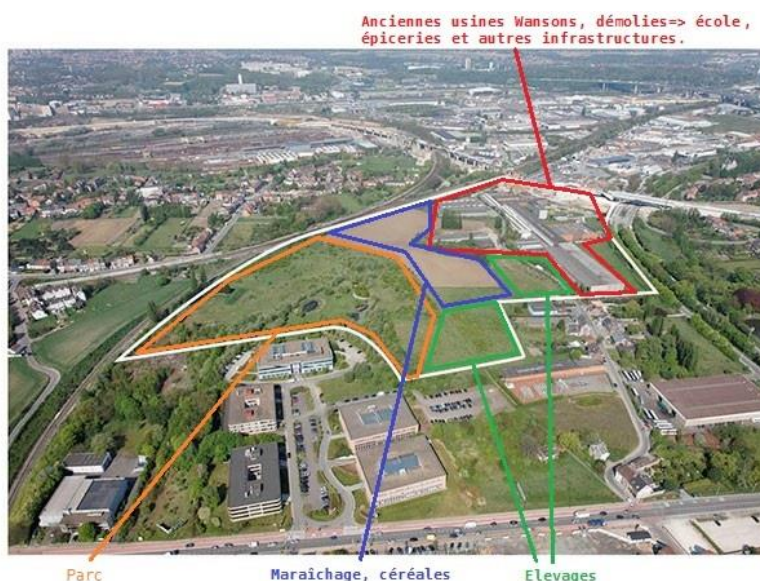
²² <http://haren.blogs.sudinfo.be/apps/search?s=prison&from=1>

²³ <http://www.luttrespaysannes.be/spip.php?rubrique23>

²⁴ <http://haren.blogs.sudinfo.be/archive/2014/04/18/ils-avaient-la-patate-108034.html>

y reviendrons dans un autre document. Un projet de « ferme ouverte » sur ce site, en lieu et place de la prison, sera d'ailleurs porté par plusieurs associations et experts²⁵.

Ce type de projet, permettant de joindre responsabilité écologique et sociale, permettrait d'offrir une alternative en tous points préférable au projet destructeur d'enfermement massif. Il en existe un exemple concret, réussi et inspirant, celui de la ferme de Moyembrie dans l'Aisne (France)²⁶ : des détenus en fin de peine y travaillent dans une exploitation agricole biologique et y trouvent un accompagnement social et une vie communautaire²⁷. Cette expérience est présentée dans le film documentaire « A l'Air libre », de Samuel Gautier et Nicolas Ferran²⁸.



Le passage des patatistes donne la frite. S'ensuit une occupation du terrain et l'installation de la première ZAD (Zone à Défendre²⁹) de Belgique, en décembre 2014. Vive le Keelbeek libre !³⁰ Cette ZAD³¹ aura permis de médiatiser largement le projet de mégaprison et les innombrables problèmes qu'il pose³², de renforcer significativement la mobilisation³³, et aura montré la possibilité d'une forme de mobilisation inconnue jusqu'alors à Bruxelles.

²⁵ <http://www.respire-asbl.be/spip.php?article1025>

²⁶ <https://moyembrie.wordpress.com/la-ferme-de-moyembrie/>

²⁷ <http://www.lalibre.be/actu/planete/inspire/a-la-ferme-de-moyembrie-les-detenus-reapprennent-a-vivre-597864a1cd706e263f05c49b>

²⁸ <https://www.alairlibre-lefilm.com/>

²⁹ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Zad.htm>

³⁰ <http://haren.luttrespaysannes.be/pourquoi-la-lutte/article/appel-du-keelbeek-libre>

³¹ <http://haren.blogs.sudinfo.be/album/zad-du-keelbeek/>

³² <http://www.lesoir.be/archive/recup%3A%252F732877%252Farticle%252Factualite%252Fregions%252Fbruxelles%252F2014-12-12%252Fune-zone-defendre-deployee-haren>

³³ <https://zad.nadir.org/spip.php?article2806>

Un an après le premier passage des patatistes, on remet le couvert à Haren. Le 17 avril 2015, les défenseurs du Keelbeek et leurs amis des potagers Boendael-Ernotte à Ixelles³⁴ initient le « Tuiniersforum des jardiniers » en présence de 150 personnes qui défendent les espaces verts, les terres arables, les parcs, friches, forêts et jardins menacés de bétonisation à Bruxelles. Le Tuiniersforum des jardiniers rassemble aujourd’hui une cinquantaine de groupes citoyens et est actif sur toute la région bruxelloise³⁵.

La ZAD du Keelbeek sera évacuée manu-militari par une centaine de policiers accompagnés de pelleteuses et bulldozers sur ordre du Ministre de l’intérieur Jan Jambon (NVA) le 21 septembre 2015, au moment précis où une bonne partie des militants de l’époque défendaient au Palais de Justice le recours contre l’ordre d’évacuation délivré quelques semaines plus tôt par le Ministre^{36, 37}. Les opposants gagnent : l’évacuation était illégale.



Le Keelbeek est alors grillagé.

Dans le même temps, la « plateforme pour sortir du désastre carcéral » est mise en place. Elle rassemble plus de 18 associations et experts qui représentent une riche diversité de la société civile³⁸, et prend position contre le projet toxique en publiant sa « déclaration » en



³⁴ <http://www.potagersxl-en-danger.org/>

³⁵ <http://www.tuiniersforumdesjardiniers.be/>

³⁶ <http://www.respire-asbl.be/spip.php?article1035>

³⁷ Les opposants ont gagné en première instance : <http://haren.blogs.sudinfo.be/archive/2015/09/25/la-regie-deboutee-163751.html>

Mais la Régie fera appel de ce jugement et gagnera quelques mois plus tard. Les opposants ont décidé de ne pas poursuivre la procédure malgré de bonnes chances de gagner en cassation, car cela demande beaucoup de temps, d’énergie et d’argent et que l’essentiel, c’est de bloquer la mégaprison.

³⁸ Comité de Haren, Association Syndicale des Magistrats, Bruxelles Laïque, Le début des haricots, Inter-Environnement Bruxelles, Ligue des droits de l’Homme, Observatoire International des Prisons - section belge, Respire asbl, Mouvement Ouvrier Chrétien, Syndicat des Avocats pour la Démocratie, Association des familles et ami(e)s des prisonniers, Centre d’Accueil Postpénitentiaire et d’Information aux Toxicomanes Incarcérés, Centre d’Action Laïque. Les membres individuels (experts) de la Plateforme sont : Christine Guillain, professeur de droit pénal (FUSL), Dan Kaminski, professeur de criminologie (UCL), Damien Scalia, chercheur en droit (ULB), David Scheer, chercheur en criminologie (ULB), Luk Vervaet, auteur, ancien enseignant à la prison de Saint-Gilles.

mars 2015³⁹. Des citoyens, des avocats, des juges, des urbanistes, des environnementalistes, des écologistes disent désormais NON à la mégaprison⁴⁰. Maître Stéphane Boonen, bâtonnier de Bruxelles (qui représente toute la profession à Bruxelles), s'oppose à ce projet et dénonce les impacts qu'il aura sur les droits de la défense : l'éloignement de la mégaprison du palais de Justice va inmanquablement poser des problèmes aux avocats qui doivent rendre visite très régulièrement aux détenus en préventive⁴¹.

Le Président du tribunal de première instance de Bruxelles, Luc Hennart, fait savoir qu'il n'organisera pas d'audience dans la mégaprison, comme le prévoient Cafasso et le Ministre de la Justice, puisque la Justice ne peut pas se rendre en prison⁴².

La plateforme pour sortir du désastre carcéral co-écrit avec des députés de l'opposition fédérale une proposition de résolution pour faire la lumière sur le financement des prisons via les contrats PPP, et celui de Haren en particulier (document 54K1568). Le choix de ce mode de financement pose de nombreuses questions qui attendent toujours des réponses. Cette proposition de résolution est actuellement pendante à la Chambre⁴³.

Le Premier ministre Charles Michel a demandé à plusieurs reprises le report de la mise à l'ordre du jour de cette proposition de résolution, empêchant que la lumière soit faite sur le financement de ce projet opaque.

Deux enquêtes publiques sur les demandes de permis successives ont lieu en 2015 et 2016. Les enquêtes publiques portent d'une part sur les permis d'environnement et d'urbanisme, et d'autre part sur le détournement des sentiers du Keelbeek. Trois sentiers se trouvent en effet sur le site de la prison, et Cafasso ne peut pas construire tant qu'ils ne sont pas déviés (« réalignés ») ou supprimés.

Une campagne est lancée pour protéger les sentiers du Keelbeek^{44, 45}, qui permettra de bloquer le projet temporairement : la ville, qui doit remettre un premier avis, s'oppose pendant un temps à leur suppression. Son bourgmestre de l'époque, Yvan Mayeur (PS) – depuis

³⁹ <http://www.respire-asbl.be/spip.php?article1026>

⁴⁰ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/des-avocats-des-juges-et-des-citoyens-disent-non-a-la-megaprison-de-haren-551439ab35707e3e94200d3a>

⁴¹ https://www.rtb.be/info/regions/detail_tribunaux-dans-la-prison-de-haren-les-avocats-craignent-pour-la-neutralite-des-debats?id=8916787

⁴² <http://www.7sur7.be/7s7/fr/3007/Bruxelles/article/detail/2363196/2015/06/18/Les-audiences-a-la-megaprison-de-Haren-c-est-niet.dhtml>

⁴³

<http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&cfm=flwbn.cfm?lang=F&legislat=54&dossierID=1568>

⁴⁴ <http://1130haren.be/fr/sauvons-le-keelbeek>

⁴⁵ https://www.rtb.be/info/regions/detail_le-sentier-du-keelbeek-a-haren-un-levier-pour-contrer-le-projet-de-prison?id=9002430

démissionné suite au scandale dit du SamuSocial⁴⁶ qui est celui de ses rétributions sur le dos des pauvres – essaye en effet de monnayer des contreparties à l’installation de la mégaprison sur le territoire de la ville de Bruxelles⁴⁷. Une autre campagne est menée pour critiquer les permis d’urbanisme et d’environnement^{48, 49}.

1000 réclamations critiques ont été introduites pendant les deux enquêtes, par des riverains, citoyens, associations, professeurs d’universités, avocats, magistrats, urbanistes, architectes, etc. Le Ministre-Président Rudy Vervoort (PS) a décidé de ne faire cas d’aucune d’entre elles, prouvant l’attachement particulier de son parti à « l’inclusion citoyenne » qui fait pourtant partie de ses campagnes publicitaires.



Une deuxième proposition de résolution est coécrite avec l’opposition, cette fois au niveau Régional, pour demander de réévaluer la situation qui a largement évolué depuis 2008 (document parlementaire A357/1)⁵⁰. Serait-ce inutile de s’interroger sur la pertinence de

⁴⁶ <http://www.lalibre.be/dossier/scandale-au-samusocial-5938ec48cd702b5fbf08968a>

⁴⁷ http://www.lavenir.net/cnt/dmf20151020_00722354

⁴⁸ <http://respire-asbl.be/spip.php?article1028>

⁴⁹ <http://respire-asbl.be/spip.php?article1053>

⁵⁰ <http://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2015-16/129324/images.pdf>

Le rapport parlementaire sur cette proposition de résolution se trouve ici :
<http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2016-17/131898/images.pdf#page=>

construire la plus grosse prison du pays à Haren dix ans après que le Masterplan n'ait PAS prévu ce projet, et alors que la situation a profondément évolué, notamment en termes de mobilité, environnement, finances, logiques carcérales et sécurité ? Rudy Vervoort (PS) qui aime le débat parlementaire et les citoyens Bruxellois, empêche que cette proposition de résolution soit adoptée et que le débat ait lieu.

c. Premiers recours

A la même période, les premières actions en justice sont lancées contre les autorisations. Le 11 décembre 2015, un recours introduit par les opposants fait mouche : le Collège de l'environnement carbonise le permis d'environnement délivré par Céline Frémault, CDH⁵¹. La mégaprison n'a plus de permis.

C'était sans compter l'acharnement du CDH et du PS, puisqu'après un recours introduit par Cafasso, la même Ministre Céline Frémault (CDH) décide de délivrer à nouveau le permis d'environnement en marchant sur la décision du Collège de l'environnement, le 9 mars 2017.

Elle était précédée par Rudy Vervoort (PS) qui délivrait le permis d'urbanisme le 24 décembre 2016. Nostalgie du père Noël sans doute, dont la couleur rouge a dû rappeler les souvenirs d'une lointaine jeunesse au Ministre président qui dans ce dossier est au service de multinationales aux pratiques douteuses.

⁵¹ <http://respire-asbl.be/spip.php?article1044>

2. La chaîne des acteurs de la production : consortium d'entreprises privées – partis politiques – syndicats

Au total, Cafasso a réussi à se mettre les partis politiques dans le portefeuille. Si nous disons cela c'est que leurs représentants ont presque systématiquement répété que ce projet de mégaprison ne leur convenait pas. Nous avons à l'une ou l'autre occasion rencontré en 2015 et 2016 : Koen Geens (CDV - ministre de la justice), Philippe Goffin (MR - président de la Commission de la Justice à la Chambre), Rudy Vervoort (PS - ministre-président de la Région de Bruxelles Capitale), Benoit Lutgen



(président du CDH), Stéphane Nicolas (CDH - directeur du cabinet de la ministre Frémaut), le cabinet de Paul Magnette (PS - alors Ministre-président de la Région Wallone), Laurette Onkelinx (cheffe de groupe PS à la Chambre), Didier Gosuin (Défi - ministre de l'emploi et du budget à la Région Bruxelles-Capitale), Yvan Mayeur (bourgmestre PS Bruxelles), Geoffroy Coomans (échevin MR Bruxelles), et bien d'autres. Tous nous ont dit que ce projet posait problème, que s'il était à refaire, il ne le serait pas de cette manière. Certains ont dit qu'il fallait faire quelque chose pour le modifier. La plupart nous ont répété que malgré ça, il n'y avait plus le choix et que ce projet serait autorisé.

Charles Picqué, qui habite devant la prison de Saint-Gilles et espère des bénéfices plantureux pour sa commune avec l'écartement des détenus à la périphérie de la ville (le fait de fermer les prisons de Saint Gilles et de Forest libèrerait des terrains à très haute plus-value immobilière), a toujours refusé de nous rencontrer pour parler de ce dossier malgré nos demandes très nombreuses⁵².

Palme d'or à Koen Geens qui nous a indiqué que « *ce serait la dernière grande prison en Belgique* »⁵³ tout en nous affirmant qu' « *il s'était personnellement engagé dans ce dossier* ».

⁵² <http://respire-asbl.be/spip.php?article1059>

⁵³ https://www.rtb.be/info/belgique/detail_haren-sera-la-derniere-mega-prison-du-pays?id=9025533

Si l'on pouvait faire confiance à un politicien, nous serions heureux de cette première victoire : il n'y aurait plus d'autre mégaprisen en Belgique. Quant à l'engagement personnel du ministre de la Justice dans ce projet, comment doit-on le comprendre ?



Koen Geens (crédit photo : Degroote-Deman.be)

Il est vrai qu'il est également cofondateur du cabinet d'avocats d'affaire Eubelius, qui était membre de l'un des 4 consortiums candidats présélectionnés pour la construction et l'exploitation de la mégaprisen (consortium Strabag)⁵⁴. Ça, c'était en avril 2012. En mai 2013, Cafasso était désigné soumissionnaire préférentiel⁵⁵. Deux mois plus tôt, le 5 mars 2013, Koen Geens avait quitté Eubelius et était devenu ministre des finances d'Elio Di Rupo^{56, 57}. A ce moment-là, Koen Geens, qui connaissait donc bien le dossier puisque son

cabinet d'avocat d'affaire avait participé à la compétition pour le marché de la mégaprisen, recroisait nécessairement le contrat DBFM de la mégaprisen qui était en train d'être négocié. Mais cette fois au titre de ministre des finances. Il a en effet la haute main sur ce type de contrat destiné à engager l'Etat. Il l'a d'autant plus qu'il prend la tutelle de la Régie des Bâtiments, qui est pilotée par le secrétaire d'Etat Servais Verherstraeten (CDV), et son directeur Laurent Vrijdaghs, un « Reynders boy »⁵⁸. Verherstraeten regrette publiquement la politique de Reynders, ancien ministre de tutelle, qui a été extrêmement coûteuse pour l'Etat. Il en profite pour continuer dans la même direction, avec le contrat monumental de la mégaprisen : il annonce que l'addition sera salée, trop pour que l'Etat puisse se passer de PPP⁵⁹. Etrange lorsque l'on sait que les PPP coûtent plus cher que les financements normaux. Bref, de Reynders à Geens, on assiste à un changement de ministres du sérail, à des déclarations contradictoires, et c'est reparti pour un tour.

Faut-il voir dans ses anciennes missions de ministre des finances l'engagement personnel de l'actuel ministre de la Justice en faveur du mégaprojet de prison ? A moins que l'actuel ministre de la Justice ait eu un lien – sait-on jamais – avec les actuels promoteurs de la mégaprisen lorsqu'il était « senior partner et fondateur » du cabinet d'avocats d'affaire Eubelius, lequel faisait partie d'un consortium candidat à la construction et exploitation de la mégaprisen ?

Impossible d'en savoir plus, bien sûr. Et impossible de prouver quoi que ce soit dans tout ce mélémélo tellement à l'image de la post-démocratie, sauf que tout ce petit monde se côtoie de

⁵⁴ <http://www.sudinfo.be/391650/article/regions/bruxelles/2012-04-16/nouvelle-prison-de-haren-quatre-consortiums-designes>

⁵⁵ <https://www.rtb.be/info/regions/detail le-constructeur-de-la-mega-prison-de-haren-a-ete-choisi?id=8004594>

⁵⁶ <http://www.eubelius.com/fr/nouvelles/koen-geens-ministre-des-finances-0>

⁵⁷ <https://www.koengeens.be/fr/ministre/a-propos>

⁵⁸ <http://www.levif.be/actualite/belgique/koen-geens-nouveau-ministre-des-finances/article-normal-141557.html>

⁵⁹ <http://www.levif.be/actualite/belgique/les-erreurs-du-passe-donc-de-reynders-je-les-corrige-quand-je-peux/article-normal-143301.html>

tellement près, mélange à ce point les différents pouvoirs (économique, public, judiciaire, exécutif), et tourne autour de masses d'argent telles, que cela ne sent pas bon, mais alors pas bon du tout.

Revenons à nos actions de l'époque, en 2015. A ce moment-là, les enquêtes publiques n'avaient pas encore eu lieu. Soulignons-le après de nombreux autres : des enquêtes publiques qui arrivent après qu'un projet ait été annoncé dans la presse, confirmé par les politiciens qui font mine de ne plus pouvoir rien y changer, n'ont pas grand-chose ni d'enquête, ni de public. Il s'agit plutôt de paravents bureaucratiques qui permettent ensuite de dire que non, décidément, il n'y avait pas de problème avec ce projet, la preuve, les citoyens se sont exprimés et les enquêtes ont eu lieu en application rigoureuse de la procédure, laquelle est dé-mo-cra-tique puisqu'on vous le dit c'est que c'est vrai, CQFD.

A partir de mi-2015, aucun élu, à part pour les cas que nous connaissons, Else Ampe (Open VLD Bruxelles) Brigitte Grouwels (CDV Bruxelles) et Jan Jambon (NVA Fédéral), ne défendait encore publiquement le bien-fondé de ce projet. Tous les députés, échevins, conseillers communaux que nous avons rencontré déploraient ce projet et pouvaient citer plusieurs problèmes concrets qu'il poserait aux bruxellois et à la Justice.

Mais Cafasso avait semble-t-il déjà trouvé le moyen parfaitement transparent et démocratiquement contrôlé de s'assurer de l'obtention des permis. Les partis politiques ne lui servant dès ce stade plus que de relai dans les arcanes de l'Etat, tout en étant incapables d'opposer la moindre résistance démocratique, la moindre rigueur déontologique au business de la prison.

A côté des partis politiques de pouvoir, les syndicats de gardiens de prison auront joué le même jeu, malgré de nombreuses adresses des citoyens et des associations.

Une grève des gardiens de prisons particulièrement dure – pour les détenus – a lieu au printemps 2016. Des contacts rapprochés laissent alors espérer que les syndicats feront un pas vers les revendications des associations qui observent notamment que les « prisons modernes » supposent à la fois la diminution du nombre de gardiens de prisons et la diminution du budget de la Justice. Ne pas faire la mégaprison de Bruxelles représenterait une économie très importante, et l'opportunité de réorienter la politique carcérale. Malheureusement, après une grève d'un mois qui aura conduit à une détérioration très grave des conditions de détention des détenus ce qui vaudra de sévères condamnations internationales à la Belgique^{60, 61}, les gardiens acceptent l'offre du ministre de la Justice et ne font en rien évoluer le système carcéral, qui s'enfonce dans l'impasse.

⁶⁰ https://www.rtf.be/info/societe/detail_la-situation-dans-les-prisons-belges-des-critiques-tous-azimuts?id=9674476

Quelle alternative pour les détenus et leurs gardiens dans les prisons vétustes de Bruxelles ?, a-t-on souvent entendu comme ultime argument de certains politiciens et de certains syndicalistes.

Une manière d'éluder la discussion sur les problèmes que pose la mégaprison.

Depuis le début nous affirmons l'orientation suivante :

- a) **désengorger les prisons** en faisant de la peine d'enfermement une peine ultime. Si le crime mérite un châtiment, il faut que celui-ci soit juste, proportionné, et utile. A cette aune, de très nombreuses personnes ne devraient pas se trouver en prison. Construire de nouvelles prisons ne résout pas le problème de la surpopulation carcérale car plus on construit de prisons, plus on les remplit : « *Le fait d'augmenter la capacité carcérale n'est pas susceptible, en soi, de résoudre durablement le problème de la surpopulation. En effet, il a été observé dans de nombreux pays – y compris en Belgique – que la population carcérale a tendance à augmenter au fur et à mesure que la capacité carcérale s'accroît* » souligne le Comité pour la prévention de la Torture⁶² ;
- b) **développer les peines alternatives**, sans qu'elles viennent s'ajouter à la peine de prison : elles doivent s'y substituer ;
- c) **garantir les droits des détenus** et favoriser leur accompagnement et réinsertion, l'indigence actuelle en la matière étant catastrophique⁶³ ;
- d) **prévenir, plutôt que guérir**. Une peine d'enfermement est un échec pour une personne, comme pour la société. Il est urgent de se demander ce qui mène à la prison, et comment faire pour l'éviter, plutôt que de multiplier les cellules.

Il est nécessaire dans le même temps se demander comment **éviter la récidive**, et par là même éviter le crime qui ramène à la prison, car en Belgique environ 50% des détenus retournent en prison⁶⁴. Preuve s'il en est que la prison est un échec profond. Or, ce qui fait baisser la récidive, c'est aussi de sortir les gens de prison, via le sursis et la libération conditionnelle⁶⁵. On prend malheureusement la direction inverse, ce qui fait dire à Jean-Marc Mahy : « *On a rendu la libération conditionnelle plus difficile à obtenir. La preuve, c'est qu'en 2011, ils étaient 343 à avoir été libérés en fin de conditionnelle contre 588 à*

⁶¹ <http://www.lesoir.be/104498/article/2017-07-13/le-conseil-europeen-denonce-un-probleme-dune-gravite-exceptionnelle-dans-les>

⁶² Comité pour la prévention de la Torture : *Rapport au gouvernement de la Belgique relatif à la visite effectuée en Belgique par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants* ; CPT/inf (2010) 24, §79.

⁶³ <http://www.caap.be/index.php/document/caap?download=70:synthese-de-l-analyse-de-l-offre-de-services-faite-aux-detenus>

⁶⁴ <https://incc.fgov.be/mine-benjamin>

⁶⁵ Voir le film « Sur les toits » de Nicolas Drolc <http://www.lesmutins.org/sur-les-toits-388>

fond de peine. Ceux-là sont les plus dangereux : ils sortent avec la haine. C'est plus grave que la colère, qui peut tomber après une heure : la haine, ça dure toute la vie. C'est eux qui risquent le plus de récidiver. »^{66, 67}.

Et eux, qui répètent que la mégaprison est inéluctable, que proposent-ils ? Davantage de prisons. Un monde dont ne nous voulons pas.

Tout au long de ces années de mobilisation, « on » nous a répété que la situation des prisons bruxelloises rendait inévitable la construction de la mégaprison à Haren. Impossible de faire autrement. Pas d'autres paramètres envisageables. Pourtant depuis lors, la prison de Forest a été partiellement fermée : elle abritait plus de 500 personnes avant la grève des gardiens de prison au printemps 2016. Elle en compte aujourd'hui 180 ⁶⁸. Le report des détenus vers la prison de Saint-Gilles a sérieusement augmenté la pression dans cet établissement. Une situation qui a conduit le ministre de la Justice à accorder des congés pénitentiaires comme jamais. Jusqu'à une semaine sur deux^{69, 70} ! Vous êtes condamné à une peine d'enfermement mais comme les prisons sont trop pleines, vous allez en prison une semaine, et passez l'autre chez vous. Les détenus alternent en cellule. On cherche en vain le début d'une signification à cette peine de prison qui peut désormais être exécutée à mi-temps sans que cela ne pose de problème de société (à part à certains syndicalistes...) et même au contraire puisque dans certains cas cela permet de limiter la désocialisation des détenus qui seront tôt ou tard à nouveau nos voisins. Ne serait-il pas plus judicieux d'accorder plus de congés pénitentiaires et de les accompagner de programmes de réinsertion structurants, plutôt que de construire plus de nouvelles prisons ? Quelle que soit la réponse que vous donnerez à cette question, l'actualité des derniers mois a prouvé qu'il est possible de changer la situation dans les prisons sans en construire de nouvelles. Il existe par ailleurs de nombreux exemples étrangers qui plaident pour la fermeture de prisons^{71, 72}.

L'invitation aux syndicats est toujours valable.

⁶⁶ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/demain-je-serai-un-homme-libre-52367da13570b0befbe1c980>

⁶⁷ En 2015 : 276 libérations conditionnelles contre 698 fonds de peine. Voir la *Notice 2016* de l'OIP ; p.28 : <http://oipbelgique.be/fr/wp-content/uploads/2017/01/Notice-2016.pdf>

⁶⁸ <https://www.rtb.be/info/regions/bruxelles/detail-dans-la-prison-de-forest-la-securite-se-fait-la-malle?id=9331531>

⁶⁹ <https://www.rtb.be/info/belgique/detail-pour-resoudre-la-surpopulation-koen-geens-instaure-la-detention-une-semaine-sur-deux?id=9642020>

⁷⁰ <http://www.dhnet.be/actu/faits/en-prison-une-semaine-sur-deux-594c0c7ccd70530690c2cd38>

⁷¹ <http://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/940/reader/reader.html#!preferred/1/package/940/pub/941/page/4>

⁷² http://www.lemonde.fr/international/article/2017/04/03/les-pays-bas-cherchent-une-utilite-a-leurs-prisons-vides_5105012_3210.html

Gageons qu'ils sauront se montrer solidaires en défendant la justice sociale, et pas seulement leur fiche de paye qui sera rabotée en même temps que la mégaprison sera construite et plombera pour un quart de siècle le budget de la Justice vampirisé par Cafasso, ennemi du service public. Qu'ils voudront prendre part au débat sur la place et le rôle de l'enfermement dans notre société libérale, prendre position, alors que le parc pénitentiaire est progressivement privatisé par le biais de PPP ruineux. Car à ce stade, les syndicats n'opposent aucune résistance à la construction de nouvelles prisons et à la privatisation des prisons par les PPP.

3. Les masques tombent, les multinationales montent

Alors que les recours entrent dans leur dernière phase, c'est-à-dire au Conseil d'Etat, les masques tombent. Cette mégaprison, présentée comme un projet « d'intérêt public », supposé donner une réponse au problème de la surpopulation carcérale, apparaît finalement devant la Justice pour ce qu'il est vraiment.

Les opposants ont introduits plusieurs recours contre ce projet préhistorique. Ils les ont introduits contre la région de Bruxelles Capitale, qui délivre les autorisations. Quatre autres parties sont intervenues à la cause, contre les opposants⁷³.

La Régie des Bâtiments dont il a déjà été question, représentante de l'étage fédéral, qui a toujours refusé le dialogue avec les riverains et les opposants⁷⁴, et dont les pratiques de corruptions sont légendaires^{75, 76, 77}, s'oppose désormais également aux requérants.

Ne voulant pas que les énormes profits qu'elles pourraient tirer de la mégaprison leur échappent, trois multinationales de Cafasso ont aussi demandé à s'opposer aux requérants :

- a. Macquarie Corporate Holdings Pty Limited, Société de droit australien ayant son siège à Level 6 50 Martin Place Sydney, NSW 2000 Australie,
- b. PPP Infrastructure Investment B.V. Société de droit néerlandais, ayant son siège Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam,
- c. Denys NV, ayant son siège Industrieweg 124 à 9032 Gent.

On s'étonne d'ailleurs de voir apparaître la société PPP Infrastructure Investment B.V., qui n'est pas mentionnée dans les annonces d'attribution du marché à Cafasso. Un nouveau membre entré en cours de route ? Pourquoi ? Comment ? Saperlipopette, c'est surprenant, et nous y revenons dans un instant.

⁷³ Un acteur peut demander à faire entendre son point de vue dans un recours traité par le Conseil d'Etat s'il peut montrer qu'il y a intérêt.

⁷⁴ <http://www.respire-asbl.be/spip.php?article1036>

⁷⁵ <http://www.levif.be/actualite/belgique/enquete-dans-les-ruines-de-la-regie-des-batiments/article-normal-164507.html>

⁷⁶ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/corruption-a-tous-les-etages-de-la-regie-des-batiments-551d884c35704bb01b814d7b>

⁷⁷ https://www.rtb.be/info/regions/bruxelles/detail_proces-regie-des-batiments-la-cour-d-appel-de-bruxelles-prononce-des-peines-plus-severes?id=9197683

A ce jour, dans les procédures en Justice, la situation est donc la suivante :

- les opposants à la mégapriso qui veulent sauvegarder des lieux de vie vivables, préserver la nature à Bruxelles, trouver des solutions à la surpopulation carcérale, et qui n'acceptent pas les magouilles qui caractérisent les partis politiques au pouvoir dans ce dossier trop opaque, se trouvent face à
- des institutions belges dirigées par des partis politiques (NVA pour la Régie des bâtiments et PS pour la Région Bruxelloise) qui n'ont jamais apporté la moindre réponse valable aux interpellations des citoyens sur les problèmes que pose ce projet, qui l'ont conçu dans une opacité complète et ont délivré les autorisations pour un groupe de multinationales, lesquelles mettent désormais la pression sur le Conseil d'Etat et sur les opposants pour espérer conserver des bénéfices potentiels.

Il est connu depuis 2013 que Cafasso était pressenti pour exploiter ce mégaprojet. La composition de ce consortium ne pouvait donc laisser aucun doute sur le caractère exclusivement altruiste de ce regroupement d'entreprises caritatives et leur dévotion à l'esprit du bien commun.

Les masques tombent donc, mais exclusivement du côté des politiciens, jamais en retard d'une couleuvre ou d'un boa constrictor à refourguer aux médias pour créer un écran de fumée et dissimuler ce qu'ils font réellement.

Les citoyens qui s'opposent à ce projet sont-ils dangereux au point que l'Etat belge ait dû appeler en renfort trois multinationales pour leur faire entendre raison ? A moins que ces multinationales aient jugé trop risqué de laisser seul le gouvernement face à ses contribuables et au Conseil d'Etat dont il fallait prévenir la possible liberté de juger ? Quoi qu'il en soit, ils sont tous là. Ce qui indique à volonté que lorsque les gens résistent, les hérauts du système qui nous tue à petit feu sont bien embarrassés.

Le déséquilibre des forces en présence fait apparaître au grand jour que le projet de mégapriso ne repose pas sur des principes défendables, mais sur la domination des gens et des institutions par les pouvoirs de l'argent.

Ces trois multinationales ont bien l'intention de capter les sommes énormes que l'Etat Belge, c'est-à-dire ses contribuables, vous et nous, payons pour enfermer des gens, qui sont, il faut le rappeler majoritairement pauvres. Ce point est important, parce que si l'on trouvait dans les prisons, en détention préventive notamment, des Armand De Decker (MR) soupçonné d'avoir tordu le processus législatif pour faciliter l'obtention de la nationalité à un maffieux Kazakh⁷⁸,

⁷⁸ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Kazakhgate#Belgique>

des Serge Kubla (MR) poursuivi pour blanchiment d'argent⁷⁹, les magouilleurs de Publifin issus des partis PS, MR et CDH, ce serait une chose. Mais De Decker, Kubla et les magouilleurs de Publifin ne s'y trouvent pas, pour ne citer qu'eux parmi les trop nombreux champions des déplorables affaires qui pourrissent l'information. S'y trouvent bien par contre des détenus dont 75% n'ont aucune formation⁸⁰. Bref, la prison est surpeuplée majoritairement de pauvres. Non que les pauvres commettent plus de délits que les riches, mais ils sont plus fréquemment et sévèrement condamnés tout au long de la chaîne pénale⁸¹. Quand on est pauvre, on se fait enfermer pour vol d'un rouleau de papier d'aluminium à moins de deux euros, par exemple⁸².

« Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » contait Jean de La Fontaine au 17^{ème} siècle. Plus de 300 ans plus tard, les « prisons modernes », loin de changer ce triste axiome, le confirment dans une violence institutionnelle renouvelée. On n'arrête pas le progrès.

Or, enfermer des pauvres, ça coûte cher, très cher.

Plus de 70.000 euros par an à la communauté, par détenu, dans une prison en PPP. Rappelons que pour un contrat d'universitaire, il faut compter 50.000 euros par an. Un détenu, 70.000⁸³. L'emprisonnement étant dans l'immense majorité des cas un temps vide, dénué de



⁷⁹ <http://www.levif.be/actualite/belgique/kubla-l-enquete-rebondit/article-normal-710079.html>

⁸⁰ <http://www.iev.be/getattachment/1b978060-8b2e-4557-9b47-ea5e4b9857fa/Prisons---silence-on-entasse-l.aspx>

⁸¹ Voir à ce sujet « L'appel pour un moratoire sur la construction de nouvelles prison en Belgique » : <http://www.harenobservatory.net/appel-pour-un-moratoire-sur-la-construction-de-nouvelles>

⁸² <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique/article/detail/3124963/2017/04/06/Il-risque-la-prison-pour-un-vol-de-moins-de-deux-euros.dhtml>

Autres

exemples :

<http://www.lesoir.be/archive/recup%3A%252F923387%252Farticle%252Factualite%252Fbelgique%252F2015-06-30%252Fen-prison-forest-depuis-sept-ans-par-erreur>

<http://www.dhnet.be/actu/faits/il-raconte-ses-21-jours-de-prison-pour-une-griffe-55ec6f813570ebab3d937d91>

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/emprisonne-pour-avoir-mordu-un-infirmier-un-soir-de-beuverie-huit-jours-de-cauchemar-568c059a3570ed3894f1f040>

⁸³ <http://www.lecho.be/economie-politique/belgique-federal/Un-detenu-coute-210-euros-par-jour-en-Belgique/9528209>

Le calcul est le suivant : 210 euros par détenu et par jour dans une « prison moderne » PPP x 365 jours = 76.650 euros. Nous prenons une estimation « basse » à 70.000 euros par an.

signification autre que la relégation et la désocialisation, on peut légitimement s'interroger sur les sommes colossales consacrées à ce vide.

Ce vide de Justice fait le plein pour d'autres. Les multinationales rapaces n'allaient pas laisser passer un tel marché, juteux et sûr, puisque c'est l'Etat qui enferme, et qui paye.

L'Etat paye d'ailleurs le doigt sur la couture du pantalon. Pas plus tard que le 22 juillet 2017, le ministre de l'intérieur Jan Jambon (NVA) a fait voter au Conseil des ministres la garantie d'Etat à la Régie des Bâtiments pour le projet Cafasso⁸⁴. Autrement dit, si la Régie des Bâtiments n'arrivait plus à payer les factures de Cafasso, l'Etat belge serait obligé de payer. Garantie d'Etat. Vous n'en croyez pas vos mirettes, c'est pourtant le cas.

Bien entendu, cette garantie d'Etat n'a rien à voir avec le fait que cette mégaprison devrait être construite sur une nappe phréatique qui fera presque assurément exploser les coûts de constructions évalués initialement à 330.000.000 d'euros. Ni que Cafasso et ses acolytes pourront faire valoir on ne sait quelle situation lors de la survenue d'on ne sait quel problème qu'un projet aussi surdimensionné ne manquera pas de provoquer, pour facturer à tour de bras. Cafasso pourra alors directement invoquer la garantie d'Etat, c'est-à-dire l'argent que les contribuables, vous et nous, payent via leurs impôts, pour faire des profits supplémentaires.

La technique financière de Cafasso consiste à se servir de la Justice belge comme d'une vache à lait, pompant des centaines de millions d'euros de son budget via l'enfermement des pauvres à Bruxelles, dans sa mégaprison hi-tech et inhumaine⁸⁵. Avec le soutien actif du MR, du PS du CDH, du CDV et de la NVA.

Avant de voir plus précisément qui sont ces trois multinationales qui mettent la pression sur le Conseil d'Etat et les opposants à la prison pour construire la plus grosse prison de Belgique à Bruxelles, rappelons quelques clés de compréhension des fameux « PPP », les Partenariats Public Privés.

⁸⁴ 31 JUILLET 2017. - Arrêté royal relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat à la Régie des bâtiments dans le cadre du projet DBFM relatif au nouveau complexe pénitentiaire à Haren ; Moniteur Belge : 2017-09-13

⁸⁵ Voir par exemple sur ce site revendiqué libéral et conservateur : <http://www.atlantico.fr/decryptage/designer-tue-comment-prisons-modeles-entretiennent-violence-veronique-vasseur-michel-benezech-972798.html>

Sur le site du Figaro : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/06/09/01016-20160609ARTFIG00125-les-suicides-en-prison-ce-fleau-que-la-france-n-arrive-pas-a-juguler.php>

Voir sur ce sujet le film « le déménagement », de Catherine Rechard, qui suit des détenus transférés d'une prison vétuste à une prison moderne, mais inhumaine... <http://www.telerama.fr/television/le-d-m-nagement-la-prison-film-e-par-catherine-rechard,92111.php>

4. PPP et peaux de lapins

Les PPP sont des contrats liant le secteur privé à l'Etat. Ils peuvent revêtir différentes formes mais qui généralement laissent à l'Etat la propriété du bien en question : hôpital, école, autoroute et plus récemment prison, une fois sa phase d'exploitation terminée – remarquons qu'à ce moment-là, le bien en question doit être rénové, à la charge de ... l'Etat. Ces contrats laissent à l'Etat la possibilité de contrôler la gestion du bien qui est confiée à une entreprise privée qui en récolte les profits.

Ces contrats ont été vivement critiqués car ils laissent tous les bénéfices aux entreprises privées alors que l'Etat couvre les éventuels risques lorsque les choses ne se déroulent pas comme prévu. Pire, ils coûtent jusqu'à 3 fois le prix d'un investissement direct par l'Etat.

Il convient de rappeler l'avis de la Cour des comptes « relatif aux mesures de lutte contre la surpopulation carcérale » publié en décembre 2011, qui relevait, entre autres, l'absence d'études préalables suffisantes concernant la décision de principe du gouvernement de choisir la formule du PPP pour Haren. La Cour soulignait en particulier l'absence de test de la plus-value de ce choix par rapport à un financement classique. Ce genre de test est appelé « Public Private Comparator (PPC) » ou plus précisément « Public Sector Comparator (PSC) » qui sert aussi de point de référence pour analyser les propositions de projets des candidats du secteur privé.⁸⁶

Rappelons aussi les durs propos du rapport d'activités 2008 et du rapport annuel 2015 de la Cour des comptes de France, soulignant d'une part le surcoût généré par ce type de financement et les problèmes liés à la qualité des services rendus, et d'autre part que *“le contrat de partenariat ne présente pas pour les collectivités locales d'avantages décisifs par rapport aux formules classiques de la commande publique ou de gestion déléguée.”*⁸⁷ (...) L'enquête confirme les constats précédemment formulés par la Cour dans ses rapports sur les partenariats public-privé pénitentiaires (...) : *des évaluations préalables orientées, un risque financier lié à une absence de soutenabilité budgétaire des contrats, une faiblesse globale de l'accompagnement par la puissance publique et la difficulté d'établir la réalité sur les coûts* »^{88, 89}.

⁸⁶ Rapport de la Cour des comptes, “Mesures de lutte contre la surpopulation carcérale”, déc. 2011, p.99

⁸⁷ <http://www.citia.fr/6.aspx?ProdID=12373b83-4b82-4ef8-8efe-d0daab035015>

⁸⁸ <http://www.lemoniteur.fr/articles/les-partenariats-publics-privés-des-risques-a-maitriser-28973902>

⁸⁹ Voir également le « RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE loi de finances pour 2012 (n° 3775) – annexe 28 – Justice » http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2012/b3805-tIII-a28.asp#P1527_146797

On comprend que les PPP soient activement recherchés par les groupes privés qui y voient des sources de profits stables et importantes. Les PPP sont souvent considérés comme des « catalyseurs de croissance » du chiffre d'affaire des entreprises privées⁹⁰. Pour le partenaire Public, comme on vient de le voir, le résultat est souvent nettement moins positif.

⁹⁰ Exemple : <https://www.strategyand.pwc.com/media/uploads/Public-Private-Partnerships.pdf>

5. La mégaprison de Bruxelles est portée par des multinationales aux pratiques douteuses

Cafasso, soumissionnaire préférentiel pour ce projet, n'a pas de personnalité juridique. C'est une société en constitution. Qu'à cela ne tienne, il semblerait que l'Etat puisse s'engager pour un quart de siècle et 3 milliards d'euros avec une société qui n'existe pas. En tout cas, PS et CDH ont délivré à cette entité zombie les permis d'urbanisme et d'environnement pour un projet qu'eux-mêmes ont qualifié de mauvais.

Cafasso n'a pas encore de personnalité juridique, elle peut donc recevoir des permis, mais pas plaider en justice (allez comprendre). Mais ses entreprises membres ont bel et bien la personnalité juridique, et ce sont donc ces créatures que Cafasso dépêche en appui de la Région de Bruxelles Capitale et de la Régie des Bâtiments pour battre les citoyens.

a. Denys N.V., de droit belge

Denys N.V., bétonne partout en Belgique, mais réalise plus de 60% de ses profits ailleurs dans le monde. Elle est notamment solidement implantée en Arabie Saoudite, où elle a ouvert une antenne dans ce pays ensoleillé⁹¹ pour y engager plus de 1.000 personnes fin 2016.⁹²

⁹¹ <http://denysarabia.com/>

⁹² <http://studioweb.lesoir.be/mini04/fiche/denys>



Crédit photo: Denys.be

Rappelons que ce pays viole allègrement et de manière récurrente si pas constante les droits de l'homme sur son territoire⁹³. L'été 2017 a vu la majorité fédérale accepter une résolution demandant de faire plus de lumière sur le commerce entre la Belgique et ce pays, après que Didier Reynders (MR), toujours lui, ait créé scandale en acceptant que ce pays dispose de la présidence de la commission des femmes à l'ONU.⁹⁴ Étonnamment, on n'entend plus parler de cette

résolution alors que les crimes de l'Arabie Saoudite se poursuivent, et que le commerce entre la Belgique et ce pays est florissant. Denys en sait quelque chose puisqu'elle y a de juteux contrats dans la pose d'oléoducs. L'Arabie Saoudite où Denys réalise de plantureux bénéfices, c'est aussi ce pays qui a enfreint toutes les règles de droits et d'éthique en bombardant les civils au Yemen^{95, 96, 97, 98, 99, 100}.

Le Yemen fait face à une situation humanitaire catastrophique, et connaît actuellement une épidémie de choléra de très grande ampleur avec plus de 600.000 cas depuis avril¹⁰¹. L'ONU demande une enquête indépendante sur ce conflit qui s'éternise, alors que Denys N.V. continue de faire du commerce avec l'Arabie Saoudite qui écrase la population Yemenite¹⁰². Denys n.v. réalise aussi des profits en allant réparer un pipeline au cœur de la guerre du Yemen^{103, 104} sous protection armée du gouvernement, lequel est soutenu par l'Arabie Saoudite, précédemment citée. Est-il acceptable de faire du profit dans de telles conditions ?

⁹³ <https://www.amnesty.be/mot/arabie-saoudite>

⁹⁴ <http://www.levif.be/actualite/belgique/droits-des-femmes-et-arabie-saoudite-reynders-se-tortille-mais-ne-plie-pas/article-normal-655055.html>

⁹⁵ 27 octobre 2015 : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=35949#.WbFjlq27qmQ>

⁹⁶ 16 mars 2016 : <http://www.un.org/apps/newsfr/storyF.asp?NewsID=36834#.WbFjG627qmQ>

⁹⁷ 18 mars 2016 : <https://francais.rt.com/international/17399-onu-arabie-saoudite-civils-yemen>

⁹⁸ 10 octobre 2016 : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38274#.WbFjHa27qmQ>

⁹⁹ 30 janvier 2017 : <https://francais.rt.com/international/33209-yemen-crimes-guerre-dernier-rapport-onu-accable-arabie-saoudite>

¹⁰⁰ 21 juillet 2017 : <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20170721-yemen-onu-accuse-riyad-frappe-contre-civils-camp-deplaces-mawza>

¹⁰¹ <http://www.lefigaro.fr/international/2017/09/05/01003-20170905ARTFIG00189-yemen-plus-de-600000-cas-de-cholera-depuis-avril.php>

¹⁰² <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20170905-yemen-onu-enquete-droits-homme>

¹⁰³ <http://www.denys.be/fr/projeten/index/127/TOTAL-Yemen/6/international>

¹⁰⁴ http://www.denys.be/files/GLOBAL_REPORT_1.pdf

Le principal promoteur du projet de mégaprison de Bruxelles est une entreprise qui fait de florissantes affaires avec un pays coutumier des pires violations des droits de l'homme, par ailleurs champion de la pollution aux énergies fossiles¹⁰⁵. Denys n.v. ne néglige pas de faire des affaires au Yémen, dans un pays dévasté, dont la population civile est affamée et bombardée au mépris du droit international et des notions les plus élémentaires de l'éthique. Denys n.v. sent la mort, et les profits qu'elle entend tirer de l'enfermement de milliers de personnes en Belgique dans une prison informatisée exhalent ce parfum morbide.

b. Macquarie Corporate Holding PTY Limited, de droit australien

« The vampire kangaroo »

Le Macquarie Group, Macquarie Corporate Holding PTY Limited, de droit australien, est un géant financier mondial, actif dans de nombreux secteurs, allant de l'industrie minière au conseil et à la banque, des chemins de fer en Suède aux réseaux d'électricité en Chine.

Macquarie, surnommé « *The millionaire Factory* » (l'usine qui fabrique des millionnaires) ou encore « *The vampire kangaroo* » (le kangourou vampire), s'intéresse aussi aux prisons.

Il s'occupe de la construction de prisons en Australie, un pays qui compte déjà neuf prisons privées et où le nombre de places dans des prisons privées est le plus élevé au monde (par habitant)¹⁰⁶. Macquarie y construit, pour 2020, la plus grande prison, Grafton Jail (1700 détenus), dont le groupe a obtenu le contrat PPP¹⁰⁷.

En 2012, le consortium SecureFuture, dont fait partie Macquarie, obtient le contrat PPP (design, finance, build, operate, maintain pour 900 millions de dollars sur une période de 25 ans) pour la construction d'une prison pour 960 détenus à Wiri en Nouvelle Zélande.¹⁰⁸ Cette prison a ouvert ses portes en mai 2015 et est gérée par Serco, une entreprise privée britannique, qui est aussi active dans les centres d'enfermement de migrants, et dans le

¹⁰⁵ <https://francais.rt.com/international/11802-larabie-saoudite-accusee-vouloir-saborder-la-cop21>

¹⁰⁶ <http://www.radionz.co.nz/news/national/316513/corrections-ranks-serco-run-prison-among-nz's-worst>

¹⁰⁷ <http://www.abc.net.au/news/2017-03-16/plans-unveiled-for-australias-largest-prison-near-grafton/8360862>

¹⁰⁸ <http://www.interest.co.nz/news/58307/big-win-macquarie-govts-choice-securefuture-consortium-development-nz900-million-wiri>

logement de demandeurs d'asile¹⁰⁹. Disons en passant, en particulier pour les adeptes de la privatisation des prisons, que pour l'année 2016, dans un rapport officiel sur la performance des prisons (tenant compte du nombre d'incidents violents, de l'utilisation de drogues dans les prisons, des plaintes...) cette nouvelle prison privée était classée parmi les cinq les plus mauvaises de toutes les prisons en Nouvelle-Zélande.¹¹⁰

Macquarie s'occupe aussi de la construction de la seule prison de haute sécurité en Nouvelle-Zélande, la « Auckland Prison », à nouveau via un contrat PPP (Design, construction, finance and maintenance) pour 25 ans. Macquarie y joue le rôle « de conseiller financier et commercial »¹¹¹.

Le vautour Macquarie a aussi jeté son dévolu sur la Belgique : en 2004 il devient propriétaire de l'aéroport national de Zaventem pour 70%¹¹², et en 2013, il obtient le projet de construire le « village pénitentiaire » à Haren, la plus grosse prison de Belgique.

Durant les trois dernières décennies, les multinationales et les groupes financiers ont découvert le secteur des prisons comme une nouvelle mine d'or. Parce que, tout comme d'autres équipements publics, les aéroports, les autoroutes... les prisons sont 'too big to fail' (trop grandes pour faire faillite). L'infrastructure publique constitue un secteur avec un rendement élevé sur investissements et à faible risque, vu que l'on compte continuer à rouler en voiture, à prendre l'avion ou à enfermer en prison pendant encore très longtemps.¹¹³

Comme nous le verrons, l'engagement des différents gouvernements belges avec le vampire financier Macquarie, leur refus de prendre au sérieux les dénonciations et les avertissements le concernant par des syndicalistes à l'étranger ou des spécialistes financiers, prouve que la nouvelle éthique en politique, que l'on nous promet depuis un moment, est très loin de devenir réalité.

First we take Zaventem, then we take Haren.114

Macquarie possède les aéroports d'Aberdeen, de Glasgow et de Southampton en Grande-Bretagne. Depuis 2004, Macquarie est aussi devenu propriétaire de l'aéroport de Zaventem¹¹⁵,

¹⁰⁹ <https://renverse.co/ne-pas-publier-en-l-etat-La-privatisation-des-prisons-un-marche-lucratif-537>

¹¹⁰ <http://cheekygames.ghost.io/now-to-say-haere-ra-to-serco-at-wiri-2/>

¹¹¹ <http://www.fletcherconstruction.co.nz/projects/community/auckland-prison>

¹¹² <http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/macquarie-zaventem-a-du-potentiel-51b88958e4b0de6db9abe1fe>

¹¹³ Voir : <https://multinationales.org/La-privatisation-rampante-des-prisons-francaises>

¹¹⁴ Petite paraphrase de la chanson de Jennifer Warnes : first we take Mahattan, then we take Berlin...

¹¹⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/Brussels_Airport

à un bruit de réacteur du site retenu pour la megaprison. Comme de mauvaise habitude, les riverains qui ont essayé d'obtenir la copie du contrat de vente de l'état belge à Macquarie ne l'ont pas obtenu^{116,117}.



Crédit photo: Macquarie.com

Dans une étude de 2015¹¹⁸ Laura Deruytter, de l'Université de Gent, analyse l'opération d'achat de l'aéroport Zaventem par Macquarie. D'abord, écrit-elle, « l'objectif des institutions comme Macquarie n'est pas de servir l'intérêt public, ni l'économie nationale, ni le marché du travail. Ce qui est central c'est le 'risk and return' : ce que rapporte l'aéroport

comme produit financier ». Et elle continue : « Macquarie est connu pour son 'financial engineering pour garantir le profit promis à ses investisseurs et pour regagner dans un délai le plus court possible son investissement ». Comment ? « Macquarie a fait augmenter à deux fois la dette de l'aéroport, et au lieu d'investir cet argent dans l'infrastructure, il a obligé l'aéroport à l'utiliser en partie pour payer ses actionnaires ». Ce n'est pas fini : « Macquarie a monté une structure complexe de propriété de l'aéroport pour qu'il puisse manipuler les règles fiscales... Non seulement, Macquarie conseille l'aéroport pour s'engager dans des nouvelles dettes, mais il arrive à faire profiter des entités qui lui appartiennent de ses prêts et des garanties internes. » Et elle termine : « La conclusion la plus importante est que la financiarisation reste en-dessous du radar politique et public. La Belgique en est un exemple frappant : l'Etat belge s'engage avec des partenaires privés de manière peu transparente. Des documents comme les contrats qui règlent la vente de l'aéroport, ou comme les informations financières sensibles, ne sont pas accessibles au public. »

Dominique Lorrain, directeur de recherche à l'EHESS, a lui aussi dressé un portrait de cette entreprise monstre. Si elle évolue au fil du temps, son ADN qui lie les infrastructures, les risques bas et l'ingénierie financière reste constant. Ainsi, Macquarie veut revendre ses parts de l'aéroport de Zaventem et il investit dans la mégaprison de Haren.

Extraits de son portrait : « Le « modèle » Macquarie peut se définir en termes simples comme l'application de la technique du financement par la dette à des infrastructures. (...) Les dirigeants

¹¹⁶ https://www.rtbef.be/info/regions/detail_zaventem-une-bruxelloise-saisit-la-justice-pour-accéder-a-l-acte-de-vente-de-l-aéroport?id=9076370

¹¹⁷ https://www.rtbef.be/info/regions/detail_un-avis-cinglant-contre-jacqueline-galant-entrave-discredit?id=9038346

¹¹⁸ "Keeping financialisation under the radar ? Brussels Airport, Macquarie Bank and the Belgian politics of financialised infrastructure", <http://www.scriptiebank.be/scriptie/2015/keeping-financialisation-under-radar-brussels-airport-macquarie-bank-and-belgian>

recherchent un équilibre subtil entre l'exigence de marchés ouverts (pour pouvoir y entrer) mais protégés par un monopole (pour garantir le résultat). (...) Dans ce modèle, l'infrastructure ne représente pas la substance du métier de la banque mais le support le mieux adapté au développement de son ingénierie financière ; c'est à la fois sa compétence principale et le moyen de produire de la valeur. »¹¹⁹.

Une histoire d'eau

Qu'on ait affaire à un véritable vampire, l'expérience de la société d'eau anglaise *Thames Water* l'illustre parfaitement. Macquarie a placé sous son contrôle *Thames Water*, la plus grande société d'eau de l'Angleterre, pour un montant de £5.1bn (5.100.000.000 livres anglais) en 2006. *Thames Water* livre de l'eau potable à 9 millions d'habitants de Londres et de la région de la Vallée de la Tamise. Ce n'est pas l'eau qui intéresse Macquarie : ce sont les profits qu'il peut en tirer. Dans une analyse réalisée pour la BBC, Martin Blaiklock, un consultant doté d'une expérience internationale de quarante ans en matière de financement des services publics privatisés, conclut que le rendement de *Thames Water* pour Macquarie et ses investisseurs était en moyenne de 15,5% à 19% par an. Selon Mr Blaiklock, ces retours étaient «deux fois plus que ce qu'on attend normalement»¹²⁰. En contrepartie, Macquarie néglige le nécessaire entretien des infrastructures, jusqu'à causer une pollution extrêmement grave des rivières. En 2011, il a été condamné à payer 204.000 livres pour n'avoir pas pris en charge la réparation d'un égout, ce qui a provoqué l'inondation d'eaux usées dans les rues et les jardins de Londres.

Pire.

De 2012 à 2014, alors que la compagnie d'eau est sous le contrôle de Macquarie, une pollution grave de la Tamise et d'autres rivières est constatée, suite au déversement d'eaux usées non-traitées par *Thames Water*. Une association environnementale dépose plainte contre *Thames Water* (Macquarie). Celle-ci reconnaît « avoir déversé des millions de litres d'eaux usées dans la Tamise dans six sites de Henley-on-Thames, Didcot, Little Marlow et Littlemore, tuant du poisson et d'autres animaux sauvages ». ¹²¹ Dans son jugement, le tribunal décide qu'il y a eu un « inadequate investment, diabolical maintenance and poor management » de la part de la firme.¹²² (« investissements insuffisants, entretien diabolique et management déficient »). En mars 2017, *Thames Water* (Macquarie) est condamné à payer une amende record de 30 millions de pounds. *Thames Water* (Macquarie) reconnaît le manquement de management mais « nie qu'il

¹¹⁹ <https://www.cairn.info/revue-flux1-2010-3-page-67.htm>

¹²⁰ <http://www.bbc.com/news/business-41152516>

¹²¹ <https://www.ft.com/content/63ae6f88-08a5-11e7-97d1-5e720a26771b>

¹²² <http://www.bbc.com/news/business-41152516>

y a un lien entre les retours élevés pour les investisseurs et la pollution par des eaux polluées ». Macquarie vend sa dernière action dans *Thames Water* en mars 2017.¹²³

Le président du plus grand syndicat anglais : « On ne peut pas faire confiance à Macquarie »

Après avoir pillé le secteur d'eau, le vampire change d'objectif. En 2016, Macquarie entre pour 61% dans le capital de National Grid, le réseau électrique national de Grande-Bretagne, pour un montant de 13,8 milliards de livres.¹²⁴ Les syndicats sont furieux. Ils déclarent que Macquarie est un propriétaire « inapproprié » et mettent en garde contre les éventuelles augmentations de prix pour les usagers. Ils rappellent que « *la banque d'investissement impitoyable - connue sous le nom de Vampire Kangaroo - a acheté sa part dans le fournisseur d'eau en 2006, n'a fait rien d'autre que d'en tirer des bénéfices pendant une décennie avant de décider de la vendre cette année* ». Le secrétaire général d'Unison, le plus grand syndicat d'Angleterre, Dave Prentis, déclare en décembre 2016 : « *Macquarie a une mauvaise réputation - pour avoir accumulé une énorme dette d'entreprise, pour avoir rapatrié massivement des dividendes vers l'hémisphère du sud et nous avoir obligé à payer plus pour un service plus pauvre. L'entreprise qui a prouvé qu'on ne peut pas lui faire confiance pour l'approvisionnement de la nation en eau, va maintenant être responsable pour les conduites de gaz à des millions de maisons et d'entreprises.* »¹²⁵

Ces critiques ne viennent pas seulement des milieux syndicaux. En 2012, le gouvernement britannique fondait le Green Investment Bank, visant à encourager le choix pour une infrastructure 'verte' dans les secteurs de la construction et de l'énergie. Cinq ans plus tard, le gouvernement, en manque d'argent, décide de privatiser tout ce qu'il peut et au plus vite. Ce qui inquiète tout le monde, les défenseurs de la privatisation y compris, est que l'Etat veut vendre ses parts dans le Green Investment Bank à Macquarie. « *On ne peut pas faire confiance à Macquarie pour devenir propriétaire d'une infrastructure aussi vitale pour le pays* », écrit Alex Brunner, le spécialiste économie de droite du Daily Mail : « *A Thames Water on a constaté que le groupe (Macquarie) a transféré des centaines de millions de dividendes à des investisseurs, n'a payé qu'un minimum d'impôts et a insuffisamment investi dans le réseau* ».¹²⁶

¹²³ <http://www.bbc.com/news/business-41152516>

¹²⁴ <https://www.thesun.co.uk/news/2362886/aussie-bank-slammed-for-poor-treatment-of-the-british-after-buying-up-large-chunk-of-the-uk-gas-network/>

¹²⁵ <https://www.unison.org.uk/news/article/2016/12/macquarie-wins-uk-gas-supply-business-despite-previous-failings-in-water-supply-says-unison/>

¹²⁶ <http://www.thisismoney.co.uk/money/comment/article-4103092/ALEX-BRUMMER-Don-t-let-Aussie-vampire-kangaroo-suck-2-7bn-Green-Investment-Bank.html>

Même commentaire de la part de Danny Fortson du Sunday Times quand Macquarie annonce fin 2016 son intention d'acheter l'exploitation gazière devant la côte irlandaise. Il écrit : « *Macquarie est un vampire qui veut mettre ses dents dans l'exploitation gazière d'Irlande... Ce géant se spécialise dans l'investissement privé dans l'infrastructure. Ainsi il contrôle déjà le péage de l'autoroute M6 et Thames Water, la plus grande société en provision d'eau en Grande-Bretagne. Les fonds d'investissement de Macquarie utilisent souvent de grands montants de dette, parfois de ses propres véhicules financiers, pour financer ses achats. Comme il peut déduire les intérêts de ses impôts, Macquarie peut minimiser le cash qu'il doit payer aux caisses de l'Etat. Sa capacité de maximaliser le rendement de ses investissements tout en minimisant les impôts a amené à son appellation de Vampire Kangaroo...* » ¹²⁷

Du Samusocial et de Kazakhgate à Macquarie ?

Il est particulièrement inquiétant et cynique de constater qu'au moment des commissions d'enquêtes sur les fraudes, la corruption et les vols de l'argent public au Samusocial, Publifin ou dans le Kazakhgate, nos gouvernants font cause commune avec Macquarie pour construire des prisons dans notre pays. Macquarie mériterait bien une commission d'enquête à elle seule. Elle a été systématiquement impliquée dans les grandes affaires d'évasion fiscale dans le monde. Macquarie a été épinglée dans un scandale



bancaire en Australie^{128, 129}. Elle est accusée d'avoir manipulé la monnaie en Malaisie¹³⁰. C'est l'une des 340 sociétés impliquées dans l'évasion fiscale à échelle industrielle par des contrats secrets conclus au Luxembourg, révélés par Luxleaks¹³¹. Pour les mêmes raisons d'évasion fiscale, Macquarie est cité dans les Panama Papers, les Offshore leaks¹³². Ces évasions fiscales dérobent des millions de dollars à la communauté et qui privent les États de moyens pour subsidier le transport public, l'éducation ou les soins de santé... ne sont-elles pas des activités

¹²⁷ Macquarie eyes Irish gas giant <https://www.thetimes.co.uk/article/macquarie-eyes-irish-gas-giant-3zgnqk9gw>

¹²⁸ <http://www.abc.net.au/news/2015-11-23/compensation-denied-for-macquarie-bank-customers/6967038>

¹²⁹ <http://www.smh.com.au/business/banking-and-finance/macquarie-admits-to-misconduct-inside-its-foreign-exchange-trading-arm-20170519-gw8vk5.html>

¹³⁰ <http://www.abc.net.au/news/2016-11-25/bank-rate-rigging-spreads-anz-macquarie/8057398>

¹³¹ <https://www.theguardian.com/business/2014/nov/05/-sp-luxembourg-tax-files-tax-avoidance-industrial-scale>

¹³² <https://offshoreleaks.icij.org/search?utf8=%E2%9C%93&q=Macquarie&e=>

criminelles selon le gouvernement belge ? Pour compléter l'image : la banque Macquarie est actuellement au cœur d'un scandale de harcèlement parmi ses employés¹³³.

Macquarie, fer de lance de la privatisation au niveau mondial

En faisant entrer Macquarie en Belgique, le gouvernement Michel n'ouvre pas la porte à un simple acteur parmi d'autres. Macquarie est un pionnier.

Aux États-Unis, on parle même d'un « modèle Macquarie » développé depuis les années 1990. *« La vague mondiale de privatisations lancée par des gouvernements en manque d'argent dans les années 1990 a ouvert la porte aux financiers pour s'accaparer et gérer l'infrastructure de manière massive. Macquarie en a été le pionnier de la nouvelle approche. C'est cette société qui a réalisé qu'elle pouvait s'acheter le droit de gérer un actif public, puis retourner cette propriété aux investisseurs, en percevant les droits à chaque étape du processus. Si les choses tournent mal, ce sont les investisseurs, souvent des fonds de pension ou des retraités individuels, qui doivent les assumer. Le « modèle Macquarie » a enflammé Wall Street. L'investissement privé dans les infrastructures a atteint un record de 413 milliards de dollars l'an dernier, selon la firme de données Prequin »* explique la journaliste Rebecca Burns dans une enquête sur la politique économique de Trump.¹³⁴

Macquarie faisait partie du consortium qui a réalisé en 2005 la première privatisation d'une route à péage public – le Chicago Skyway. L'accord conclu prévoit que les investisseurs privés y ont les droits pour 99 ans. Même scénario en Grande-Bretagne où Macquarie a acheté la seule route à péage britannique pour s'en débarrasser en décembre 2013.

Aujourd'hui, Macquarie est en première ligne pour aider Trump à réaliser l'entière privatisation de l'infrastructure américaine. Une opération gigantesque, annoncée par Steve Bannon, l'ancien stratège de Trump, comme *« aussi excitante que celle des années 1930, et plus grande que la révolution de Reagan »*.¹³⁵ Au profit de qui ? Rebecca Burns conclut : *« Surnommé « le kangourou vampire » pour sa soif insatiable de biens publics dans le monde entier, Macquarie, basé en Australie, est sur la courte liste d'entreprises qui pourraient bénéficier énormément de cette destruction de l'infrastructure américaine publique »*.

Les gouvernements belges font-ils confiance au vampire pour s'occuper de nos prisons ?

¹³³ <http://www.news.com.au/finance/work/at-work/kissed-groped-and-asked-to-see-my-p-my-time-at-macquarie-bank/news-story/e98971de184a948af3fd58b3fd04623b>

¹³⁴ <http://inthesetimes.com/article/20345/Wall-Street-Privatization-Donald-Trump>

¹³⁵ <http://www.hollywoodreporter.com/news/steve-bannon-trump-tower-interview-trumps-strategist-plots-new-political-movement-948747>

c. PPP Infrastructure Investment B.V., de droit néerlandais

PPP Infrastructure Investment B.V., est localisé à l'adresse Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, où des dizaines d'autres sociétés ont leur siège. Plutôt que d'une société, il faudrait parler d'une nébuleuse puisqu'elle ne s'est même pas dotée d'un site internet, qu'il est donc quasi impossible d'en connaître les actionnaires, ni le portefeuille d'investissement... et que pour pouvoir accéder aux noms de ses administrateurs, il faut payer.

Comme son nom l'indique, cette nébuleuse est active dans les PPP (Partenariats Publics Privés).

Par ailleurs, toujours comme son nom l'indique, cette nébuleuse est un BV (Beslotenvennootschap) c'est à dire une société de droit néerlandais¹³⁶ dont la structure juridique est bien souvent utilisée aux fins d'éviter l'impôt, notamment par les plus grandes entreprises du monde comme Google, Facebook, Apple, Microsoft, Yahoo !, ou encore Cisco, Honeywell, Nissan... qui y ont des succursales, voire leur siège^{137, 138, 139}.

Cela signifie que les bénéfices tirés de ce projet ne seront vraisemblablement pas imposés en Belgique. Pourquoi Denys et Macquarie feraient-ils sinon appel à un BV néerlandaise ? On s'étonne de n'avoir pas reçu d'information sur ce sujet malgré nos demandes répétées de faire la lumière sur le financement de ce projet. Les députés de la Chambre, qui ont déposé une proposition de résolution à cet égard, auront-ils plus de chance que les citoyens ? On l'espère car sinon, leur mission constitutionnelle de contrôle du gouvernement serait réduite à néant.

Ce qui est vrai pour la Belgique l'est pour les autres pays : même à l'étranger les mécanismes d'optimisation fiscale mis en place permettront plus que probablement que les bénéfices générés par la méga-prison ne seront que très peu imposés.

L'Etat belge est parfaitement au courant de ces législations « favorables » à de tels intervenants étrangers mais n'hésite pourtant pas à y faire appel dans un projet d'« utilité nationale », abandonnant ainsi un autre pan de sa souveraineté dans une logique du tout marché.

¹³⁶ https://www.tax-consultants-international.com/read/How_to_incorporate_a_BV

¹³⁷ http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/25/fiscalite-le-paradis-hollandais_1821739_3234.html

¹³⁸ http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/05/01/l-optimisation-fiscale-pratique-courante-des-geants-du-numerique_1693534_651865.html

¹³⁹ www.pwc.nl/nl/assets/documents/pwc-doing-business-aux-pays-bas-2017.pdf

6. Le gouvernement soutient ce projet toxique dénué de toute légitimité électorale et démocratique. Que fait la police ?

On l'a déjà dit, le gouvernement fédéral, c'est à dire les partis politiques qui le composent : MR, NVA, CDV, OPEN VLD, a non seulement accepté mais soutient ce projet de mégaprison de Bruxelles/Haren, quoique de manière très peu publique.

A la région bruxelloise, PS et CDH ont fait tout leur possible pour l'appuyer, espérant réaliser des plus-values sur le foncier des prisons de Saint-Gilles et Forest qui devaient être fermées, satisfaire MR et NVA, mais également ne pas revenir sur la parole qu'ils ont donné sous les deux gouvernements Di Rupo, qui avait soutenu ce projet.¹⁴⁰

Les élus de ces partis sont-ils bien au courant de la nature des entreprises qui portent ce projet toxique ?

Quel contrôle parlementaire réalisent-ils du gouvernement qui s'apprête à engager l'Etat dans un contrat invisible, pour un montant inconnu, avec des entreprises dont les pratiques sont douteuses et suscitent la plus grande méfiance quant à la garantie de résultats ?

Comment les députés défendent-ils le choix de ce PPP ?

Comment justifient-ils la présence d'une entreprise basée à Amsterdam et qui a toutes les apparences d'un dispositif de facilitation de l'évasion fiscale ?

A ce stade, c'est-à-dire après trois années d'interpellations diverses, dont certaines introduites par des députés volontaires et compétents, il n'y a toujours aucune réponse.

Si bien que l'on peut se demander à quoi sert un parlement.

Si la plupart des élus – à l'exception notable de quelques-uns qui se reconnaîtront – ne sont sans doute pas au courant de ce dans quoi ils vont engager l'Etat pour un quart de siècle sans même avoir fait l'effort de comprendre de quoi il s'agit, il est clair que leurs électeurs ne savent pas de quoi il retourne. Ils n'ont d'information correcte ni sur la nature exacte du projet de mégaprison, ni sur celle des entreprises qui le vendent. Pour une raison simple : personne ne le leur a dit.

¹⁴⁰ Il est également question d'un deal secret « mégaprison contre maxistade » :

<https://medor.coop/fr/article/stade-national-accord-secret-bruxelles-moveo/>

Le maxistade étant tombé à l'eau, on espère que la mégaprison coule. Mais il s'agit là d'hypothèses.

D'ailleurs, leurs électeurs n'ont jamais voté pour ce projet de mégaprison, puisque dans leurs programmes politiques des dernières élections (2014), ces mêmes partis ne parlaient pas de mégaprison ni à haren ni ailleurs¹⁴¹ voire plaidaient pour des « prisons à taille humaine ». La NVA quant à elle, par l'entremise de sa députée Sarah Smeyers, a déposé le 10 octobre 2012 une proposition de résolution parlementaire « *relative à l'élaboration d'un projet pilote en matière d'exécution différenciée des peines* » (DOC 53 2443/001)¹⁴² dans laquelle il est recommandé d'éviter l'incarcération de masse et de préférer l'insertion des détenus dans des maisons incluses dans la cité.

Personne n'a donc jamais voté pour un projet tel que celui de mégaprison, pas plus que pour la logique qui le sous-tend. Au contraire. Aucun parti politique ne peut se prévaloir d'une quelconque légitimité électorale ou démocratique pour laisser passer ce projet, puisqu'à aucun moment les électeurs n'ont pu voter pour ou contre ce mégaprojet et la politique qu'il suppose, ni en avoir connaissance avant de voter, et pas non plus savoir exactement de quoi il retourne après avoir voté.

Rappelons encore une fois que le Masterplan de 2008 ne prévoyait pas cette prison, ni à Haren, ni de cette taille. Quant aux accords de gouvernements et aux Déclarations de Politique Régionale (DPR) que les partis invoquent pour justifier leur asservissement, elles sont conçues entre partis justement, après les élections¹⁴³. Les électeurs n'ont aucune prise sur ce qui y est inscrit. La preuve a été faite le 19 juin de cet été 2017, quand le CDH a décidé de changer la majorité pour ne plus gouverner avec le PS. Il s'est allié avec le MR en Wallonie, sans y arriver à Bruxelles et en communauté. Ce faisant, il a indiqué de manière éclatante que les majorités gouvernementales sont des affaires de politiciens totalement déconnectées du vote, et que par conséquent les DPRs sont de la même sauce lapin.

La mégaprison Haren était inscrite dans la DPR, pas dans les programmes des partis, lesquels promettaient une politique carcérale humaine. Elle ne correspond pas aux critères du Masterplan 2008. Elle est contestée de toutes parts. Les informations minimales sur ce projet, notamment son financement, sont maintenus secrètes et inaccessibles, elles sont cachées même aux députés. La mégaprison ne repose donc sur absolument aucune base démocratique légitime.

¹⁴¹ <http://www.ps.be/CMSPages/GetFile.aspx?guid=3ee9f20f-41b8-45f4-b151-e5574ed1b0d4>
<http://www.mr.be/sites/default/files/bd.pdf>

Palme d'or du double langage au CDH : http://www.lecdh.be/sites/default/files/axe_5_-_final.pdf

¹⁴² <http://www.dekamer.be/doc/flwb/pdf/53/2443/53k2443001.pdf>

¹⁴³ Notons que l'accord de gouvernement du premier Ministre, daté du 11 octobre 2014 est très flou quant à la réalisation de la mégaprison :

[http://www.premier.be/sites/default/files/articles/Accord de Gouvernement - Regeerakkoord.pdf](http://www.premier.be/sites/default/files/articles/Accord%20de%20Gouvernement%20-%20Regeerakkoord.pdf)

Sortis des campagnes publicitaires pendant lesquelles ils parlent de prisons à taille humaine et de réinsertion, les partis jouent la carte de Denys n.v., de Macquarie group, PPP infrastructure investment et de la mégaprison.

Que fait la police ?

Justement, elle avait ouvert une enquête sur le financement douteux de ce mégaprojet en janvier 2016¹⁴⁴. Malheureusement, le parquet fédéral n'a pas donné suite à l'instruction, et l'on ne saura donc pas pour quels motifs la police voulait enquêter sur Cafasso ni pour quelles raisons la justice n'a pas examiné ce dossier. Zut.

Alors que la presse n'a jamais enquêté sur le financement de ce projet à 3 milliards d'euros, que les députés ne sont pas en mesure d'expliquer comment cette prison sera payée, qu'ils n'obtiennent pas de réponse du gouvernement, que le procureur fédéral a finalement décidé de classer sans suite la plainte de la police fédérale, le fait que le gouvernement de Charles Michel recale méthodiquement à la Chambre la demande d'audit à la Cour des comptes sur ce dossier dont l'opacité est telle qu'elle attire le regard, donne à la démocratie ce petit goût suranné qui en fait un souvenir aimable.



¹⁴⁴ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-projet-de-megaprison-sous-enquete-judiciaire-569fd4d33570b38a584262cb>

7. Il n'est pas trop tard, bien au contraire

Fort heureusement, la mégapriso de Bruxelles/Haren est très loin d'être en service.

Initialement prévue pour 2016, la première brique de ce monstre froid n'est toujours pas posée. Les travaux doivent durer normalement 3 ans. La mégapriso a donc déjà 5 ans de retard. Ce n'est qu'un début !

Cafasso, l'entité fantomatique qui n'a toujours pas d'existence légale, et alors même que le contrat avec l'Etat belge n'est pas signé, dispose cependant à ce jour des permis pour commencer à construire la mégapriso. Il faudrait vraiment être d'une mauvaise foi crasse pour y lire une différence de traitement légal entre le citoyen lambda et les rois du pognon.

Les procédures en cours ont retardé le début du chantier. Le moment arrivera bientôt où il deviendra particulièrement difficile pour un quelconque gouvernement de justifier le coût exorbitant de ce projet néfaste en tous points. Les prochaines élections approchent en effet, elles s'étaleront sur deux ans en 2018 (communales) et 2019 (régionales, fédérales, européennes). Pendant toute cette période et dès le début de la campagne pour les communales de 2018, nous ferons en sorte que le projet de Haren ne puisse pas être éludé. Les partis politiques qui ont soutenu et qui soutiennent ce projet seront confrontés à leur attitude profondément antidémocratique et insultante à tous égards : pour la démocratie, pour la Justice, pour les détenus et leurs famille, pour la nature, pour les riverains, pour Bruxelles.

Quand bien même le chantier démarrerait, des retards seront inévitablement observés étant donné la nature du terrain sur lequel le mégaprojet est prévu : il est situé sur une nappe phréatique affleurante et le terrain est meuble. Des recours et plaintes seront systématiquement introduits contre tous les problèmes observés que ne manquera pas de poser ce chantier.

Dans le cas où cette mégapriso serait finalement ouverte, pour autant que le contrat PPP - que les députés de la Chambre n'ont toujours pas le droit de voir - qui devrait alors avoir été signé n'ait pas été défait en justice, des plaintes seront introduites étant donné le niveau de stress sonore qui sera infligé aux travailleurs et aux détenus dans ce lieu d'enfermement situé sous les voies de décollage et d'atterrissage de Zaventem, à moins de deux kilomètres de l'aéroport national, le lieu le plus bruyant de Belgique.

En outre, le caractère inhumain du dispositif prévu, qu'implique nécessairement le recours à moins de personnel et plus de machinerie, dans la plus grande prison du pays, ne manquera pas de poser des problèmes réguliers, autre source d'actions.

Que les magistrats et avocats aient mis en garde le ministre de tutelle des risques sérieux que fait peser l'éloignement du site du Keelbeek par rapport au palais de justice n'a pas semblé inquiéter le gouvernement. Soyons surs que dans le cas où elle serait mise en service les problèmes s'accumuleraient dans cette prison pour cette raison également.

N'oublions pas non plus que les irresponsables décideurs de la mégaprison ont décidé de l'implanter en plein cœur d'une zone truffée de sites Sevezo, centrale de gaz, gazoduc, relais électrique, réservoirs de carburants, ligne de chemin de fer, y compris de fret et de transport de matières dangereuses, et à deux pas de l'aéroport national. C'est au milieu de cette poudrière potentielle que les mégaprisonniers veulent enfermer 1200 personnes et en faire travailler 800 autres. A ce niveau de risque, il est improbable qu'aucun incident ne survienne.

Il semblerait finalement que des partis politiques déterminés à promettre un futur carcéral à une jeunesse bruxelloise à laquelle ils sont incapable de proposer une vie décente, comme le MR, la NVA, le PS ou le CDH, aient compté sur la fatigue des opposants à la prison pour espérer qu'ils puissent dévaster Haren et ruiner la Justice sans qu'il n'y paraisse. C'était sans compter la détermination des citoyens qui s'opposent à ce mauvais projet pour de nombreuses et différentes motivations.

Pour ces raisons, celles encore à venir, et celles que vous amèneriez, la mégaprison de Bruxelles/Haren est très loin d'être en service. Faisons tout pour qu'elle passe directement du carton où elle se trouve, à la poubelle qui est sa place. Et que si elle est construite, jamais elle n'ouvre.

La mobilisation continue, et tout ce qui lui donnera motif à continuation sera aussi le carburant de l'extension du domaine de la lutte.

Dans l'immédiat nous prévoyons 4 types d'actions et invitons chacun à s'y joindre de la manière qu'il lui plaira :

1. Nous poursuivons les actions en justice et préparons les prochaines. Toute expertise juridique est bienvenue. Votre soutien financier aussi est indispensable, merci de verser vos dons sur le compte : "Keelbeek en justice" : BE 35-973140960-737 avec la mention "don recours contre prison".
2. Nous préparons de nouvelles actions autour des thématiques qui convergent au Keelbeek: sensibilisation sur le désastre carcéral, actions de la nature qui se défend, interpellation de la post-démocratie, influence des multinationales sur le processus décisionnel « public », etc. Nous vous informerons des actions, préparez les vôtres!
3. Infligeons une perte électorale à tous les partis qui soutiennent ou ont soutenu la mégaprison de Bruxelles/Haren. Communiquez dans vos réseaux, sur les "réseaux sociaux", et préparez vos discours et communications en vue des prochaines élections. Ils ont voté pour le désastre carcéral et la destruction de la nature à Bruxelles, ils sont irresponsables, ils ne seront pas réélus tranquillement. Certains ne le seront pas du tout. Vous trouverez quantité d'arguments sur le site de HarenObservatory.be qui sera mis à jour régulièrement, notamment en vue des élections de 2018 et 2019.
4. Mais avant tout et surtout, refusons les plans rabougris, les visions en cul de sac, le futur sans avenir que nous proposent les partis politiques et les multinationales. Créons un monde désirable et solidaire dans nos quotidiens, nos quartiers, avec nos proches, nos amis, nos voisins. La vie est courte, son sens naît des détails, chaque geste compte. Nous ne voulons pas plus de mégaprison, de pauvres et de dévastation, nous voulons un futur avec avenir, et des existences inspirantes. Ça n'attendra pas demain, ça commence maintenant.

Vive le Keelbeek libre !

JB. Godinot – L. Vervaet – F. Licoppe – A. Tanaka – E. Grimmer – S. Guilmain – F. Delchevalerie – D. Gihousse – J. Pelenc – R. Jean-Louis – V. Braconnier – L. Moulin – A. Navarro – V. Julien – D. Scalia